

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



## *Établissements publics du ministère des sports*

**Vendredi 5 mars 2021 – n° 345**

Ce flash info du ministère des sports est édité toutes les semaines à destination des établissements publics du ministère des sports. Cet outil de communication permet la transmission d'informations utiles pour le pilotage au quotidien des établissements. Pour solliciter le bureau DS2A : [ds.2a@sports.gouv.fr](mailto:ds.2a@sports.gouv.fr)

### Téléchargement des pièces jointes

Ce [lien](#) ne sera actif que 10 minutes environ après la diffusion du flash info et le restera pendant 7 jours.

## Vie des établissements

### Évolution de la posture Vigipirate

Le Premier ministre a décidé de réévaluer la posture Vigipirate sur le territoire au niveau « *sécurité renforcée – risque attentat* ». Cette réévaluation entre en vigueur, le 05 mars 2021. Sauf événements particuliers, elle demeure en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

L'état de la menace terroriste demeure à un niveau élevé mais cette adaptation s'explique notamment par la fin des procès pour terrorisme des attaques de Charlie Hebdo et du Thalys et au report à septembre 2021 du procès des attaques du 13 novembre 2015.

Concernant les mesures visant spécifiquement les établissements scolaires et les établissements d'enseignement supérieurs et de recherche :

- la mesure BAT 12-01 « restreindre voire interdire les activités aux abords des installations et bâtiments désignés » est désactivée;
- les mesures BAT 12-02 « restreindre voire interdire le stationnement et/ou la circulation aux abords des installations et bâtiments désignés » et BAT 12-03 « renforcer la surveillance aux abords des installations et bâtiments désignés » sont, quant à elles, maintenues activées.

Vous trouverez en pièce jointe la note signée du secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale relative à l'adaptation de la posture Vigipirate, qui s'appuie sur la posture « Automne Hiver 2020 – Printemps 2021 ».

La partie publique du plan Vigipirate ainsi que les logos restent téléchargeables [ici](#)

La partie publique du plan vigipnat ainsi que les logos restent téléchargeables [ici](#)

## Politiques publiques du sport – sport santé

La loi 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé a introduit la possibilité, pour un médecin traitant, dans le cadre du parcours de soins des patients atteints d'affections de longue durée (ALD), de prescrire une activité adaptée à la pathologie, aux capacités physiques et au risque médical.

Le décret n°2016-1990 du 30 décembre 2016 identifie les intervenants susceptibles de dispenser une activité physique adaptée parmi lesquels figurent « les personnes qualifiées titulaires d'une certification, délivrée par une fédération sportive agréée, répondant aux compétences précisées dans l'annexe 11-7-1 du code de la santé publique et garantissant la capacité de l'intervenant à assurer la sécurité des patients dans la pratique de l'activité ».

La liste des certifications est fixée par arrêté conjoint des ministres chargés de sports et de la santé, sur proposition du CNOSEF.

L'arrêté du 23 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 8 novembre 2018 vient compléter la liste des certifications fédérales autorisant la dispensation d'APA prescrite par un médecin traitant à des patients en ALD pour les fédérations qui suivent :

- Fédération française d'études et sports sous-marins ;
- Fédération française de kick-boxing, muay thaï et disciplines associées ;
- Fédération française de rugby ;
- Fédération française de cyclotourisme;
- Fédération française de cyclotourisme ;
- Fédération sportive des ASPTT ;
- Fédération française de judo, jujitsu, kendo et disciplines associées ;
- Fédération française de karaté ;
- Fédération française de squash.

Vous trouverez en PJ et [ici l'arrêté](#), les intitulés des certifications concernées ainsi que les conditions d'exercice pour chaque fédération.

## Rappel - Recensement impacts budgétaires 2021 COVID 19

Pour rappel, nous réactivons le recensement de l'impact financier de la crise sanitaire du covid 19 sur l'activité des établissements publics du sport. Votre première remontée d'informations comprenant la situation au 31 janvier et au 28 février est à transmettre à [sophie.bauchart@sports.gouv.fr](mailto:sophie.bauchart@sports.gouv.fr) c/c [ds.2a@sports.gouv.fr](mailto:ds.2a@sports.gouv.fr) **au plus tard le mercredi 10 mars 2021.**

## Formation

### Accompagner ou porter un projet d'acquisition de l'aisance aquatique

Le bureau DS3A organise une formation à distance intitulée *Accompagner ou porter un projet d'acquisition de l'aisance aquatique* le jeudi 11 mars de 09h00 à 12h30 et de 14h à 17h30. Cette formation se déroulera en visioconférence. Elle est ouverte aux agents et personnels des établissements, des services déconcentrés et des fédérations. Renseignements et modalités d'inscription via le flyer en pièce jointe de ce flash info.

## Ressources humaines

### Rappel - Journée du 11 mars 2021

Vous trouverez en pièce-jointe de flash info, l'invitation et le programme de la journée des référentes et référents égalité, diversité et lutte contre les discriminations qui aura

lieu, en visioconférence, le jeudi 11 mars 2021.

Dans la perspective de cette rencontre, la version non maquettée du plan national d'action pour l'égalité professionnelle, communiquée ce jour aux secrétaires généraux et directeurs/directrices des ressources humaines de nos académies, vous est également transmise.

Vous pouvez d'ores et déjà confirmer votre présence à [direction-de-projet-nationale.egalite-diversite@education.gouv.fr](mailto:direction-de-projet-nationale.egalite-diversite@education.gouv.fr) et [ds.2a@sports.gouv.fr](mailto:ds.2a@sports.gouv.fr). Les liens et consignes de connexion vous seront transmis lundi suite à votre confirmation.

## **Commission consultative paritaire**

L'[arrêté du 17 février 2021](#) modifiant l'[arrêté du 17 juillet 2015](#) relatif à la commission instituée par l'article 13 du décret n° 2015-633 du 5 juin 2015 relatif aux emplois de direction des centres de ressources, d'expertise et de performance sportives, de l'École nationale des sports de montagne et de l'École nationale de voile et des sports nautiques vient d'être publié au Journal officiel de la République Française.

paritaire

## **Publication de postes J&S sur la Place de l'Emploi Public**

### **INSEP**

[Chargé\(e\) de Mission Handiguide / Evaluation](#)

[CHARGE\(E\) DE MISSION EXPERTISE/ANIMATION DE RESEAUX](#)

### **IFCE**

[Responsable pédagogique et administratif \(ve\) & Coordinateur/ Coordinatrice de formation H/F](#)

### **CREPS de Nancy**

[CHNHP Suivi sociopro](#)

### **CREPS de Strasbourg**

[CHNHP suivi socioprofessionnel](#)

[CHNHP optimisation de la perf et suivi médical](#)

### **CREPS de Reims**

[Conseiller.e Haut Niveau et Haute Performance Accompagnement paralympique et analyse de la performance](#)

[Conseiller.e Haut Niveau et Haute Performance Suivi socioprofessionnel](#)

### **CREPS de PACA**

[Responsable du département Métiers Emploi Formation](#)

[FORMATEUR-COORDONNATEUR](#)

[CHNHP Accompagnement paralympique et recherche](#)

[CHNHP Optimisation de la performance et suivi médical](#)

[CHNHP Formation des entraîneurs - Aspects psychologiques](#)

### **CREPS de Dijon**

[Conseiller\(ère\) Haut Niveau et Haute Performance](#)

[Conseiller\(ère\) Haut Niveau et Haute Performance](#)

### **CREPS de Pays de la Loire**

[Conseil Haut Niveau et Haute Performance Analyse de la performance](#)

[Conseil Haut Niveau et Haute Performance Analyse de la performance et Accompagnement paralympique](#)

[CHNHP Optimisation de la performance / Accompagnement scientifique](#)

### **CREPS Auvergne Rhône-Alpes (Vallon-Voiron-Lyon)**

[Conseiller\(ère\) Haut Niveau et Haute Performance Analyse de la performance](#)

[Conseiller\(ère\) Haut Niveau et Haute Performance Suivi socioprofessionnel et réseau d'entreprise](#)

[Conseiller\(ère\) Haut Niveau et Haute Performance - Analyse de la performance](#)

[Formateur\(trice\) secteur jeunesse / Conseiller\(ère\) d'éducation populaire et de jeunesse](#)

### **CREPS de Vichy**

[Chargé\(e\) de mission Pôle ressources national "Sport-Santé, bien-être"](#)  
[Conseiller\(ère\) Haut Niveau et Haute Performance Suivi socioprofessionnel et réseau pré-bac](#)  
[Conseiller.e Accompagnement paralympique, Accompagnement médical, Recherche et Innovation](#)  
[Conseiller.e Optimisation de la performance et réseau des experts](#)  
[Conseiller.e Optimisation de la performance et suivi médical](#)  
**Direction des Sports :**  
[Adjoint à la cheffe du bureau des politiques publiques du sport H/F](#)  
[Chef du bureau Accompagnement autonomie des fédérations et sport professionnel](#)  
[Chargé de mission Affaires européennes H/F](#)

## Agenda

- Le 9 mars : Conseil d'administration de l'École Nationale de Voile et des Sports Nautiques
- Le 11 mars : Conseil d'administration de l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation et Journée des référents égalité, diversité et lutte contre les discriminations
- Le 12 mars : Conseil d'administration de l'École Nationale des Sports de Montagne

*A la semaine prochaine*

### ORGANIGRAMME DU BUREAU DU PILOTAGE STRATEGIQUE ET TUTELLE DES ETABLISSEMENTS — DS.2A

<a href="mailto:ds.a2@sports.gouv.fr">ds.a2@sports.gouv.fr</a>	
<b>Thibaut DESPRES</b> <a href="mailto:thibaut_despres@sports.gouv.fr">thibaut_despres@sports.gouv.fr</a> 01 40 45 90 09 07 60 08 78 13	<b>Chef de bureau</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Animation et pilotage du bureau</li> </ul>
<b>Quentin DETCHART</b> <a href="mailto:quentin_detchart@sports.gouv.fr">quentin_detchart@sports.gouv.fr</a> 01 40 45 93 87	<b>Adjoint au chef de bureau</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Dossiers transversaux</b> : Ressources humaines des établissements publics ; relations services déconcentrés régionaux ; progiciel de délibérations.</li> </ul>
<b>Murielle MUHEL</b> <a href="mailto:murielle_muhelle@sports.gouv.fr">murielle_muhelle@sports.gouv.fr</a> 01 40 45 95 37	<b>Assistante administrative du bureau et du sous-directeur en charge des réseaux DS2</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Gestion administrative</b> : Administration interne DS2, courriers [arrivée / départ], BAL DS2A.</li> </ul>
<b>Dominique RABUEL</b> <a href="mailto:dominique_rabuel@sports.gouv.fr">dominique_rabuel@sports.gouv.fr</a> 01 40 45 96 93	<b>Juriste</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Pilotage et animation des sujets juridiques</b> : Instances de dialogues sociales [CA, CT, CHSCT, ... - compositions / délibérations / ...] ; doctrines et écritures légistiques.</li> </ul>
<b>Sophie BAUCHART</b> <a href="mailto:sophie_bauchart@sports.gouv.fr">sophie_bauchart@sports.gouv.fr</a> 01 40 45 92 11	<b>Responsable de tutelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Etablissements</b> : CREPS de Bordeaux, Poitiers, Toulouse, Montpellier, Nancy, Strasbourg, Reims, Vichy et Vallon-Pont-D'arc</li> <li>• <b>Dossiers transversaux</b> : Mutualisation ; agence comptable ; guide des procédures des établissements publics ; immobilier des opérateurs.</li> </ul>
<b>Frédéric DAMBIER</b> <a href="mailto:frederic_dambier@sports.gouv.fr">frederic_dambier@sports.gouv.fr</a> 01 40 45 93 03	<b>Responsable de tutelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Etablissements</b> : IFCE et MNS</li> <li>• <b>Dossiers transversaux</b> : Contrats d'objectifs et de performance et Indicateurs nationaux [chef de projet PSQS] ; dialogues de gestion et rendez-vous stratégiques ; déploiement du SHN et Réseau Grand INSEP.</li> </ul>
<b>David CHARRAS</b> <a href="mailto:david_charras@sports.gouv.fr">david_charras@sports.gouv.fr</a> 01 40 45 96 25	<b>Responsable de tutelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Etablissements</b> : CREPS de Wattignies, Ile de France, Dijon, La Réunion, Pointe A Pitre, PACA, Bourges, Nantes (PRN)</li> <li>• <b>Dossiers transversaux</b> : Enquêtes annuelles (effectifs / activités ; indemnitaires) ; développement durable ; éthique.</li> </ul>
<b>Evelyne GONFIER</b>	<b>Responsable de tutelle</b>

[evelyne.gonfier@sports.gouv.fr](mailto:evelyne.gonfier@sports.gouv.fr)  
Arrivée au 1<sup>er</sup> octobre 2020

- **Établissements** : LINDINI et LEUVOSIN
- **Dossiers transversaux** : Pilotage budgétaire du Programme sport (219) relatif aux établissements publics sport.

**François ROBERT**  
[françois.robert@sports.gouv.fr](mailto:françois.robert@sports.gouv.fr)  
01 40 45 91 41

**Responsable de tutelle**

- **Etablissement** : INSEP (dont contrat de partenariat public-privé et centre d'expertise sport et handicap)
- **Dossiers transversaux** : Relations internationales ; RGPD.

Diffusion à : Agents de la direction des sports, aux directeurs et adjoints des établissements publics sportifs, à l'IGESR, à la DRH des ministères sociaux, aux DRAJES et contrôleurs budgétaires, aux responsables des pôles ressources nationaux et organisations syndicales.

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)